SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 juin 2013 - Compte-rendu sommaire

Le dix-sept juin 2013, à 18 heures 00, le conseil municipal de la commune de PANOSSAS, légalement convoqué le 28 mars 2013, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Mr Pierre PERROT, Maire.

PRESENTS: PERROT Pierre – LIATARD Pierre - MICHUT Louis - CANDY Christophe - CHIPON Monique - MOUNIER-POULAT Jérôme - LINO Véronique - MONICHON Marcel - DURAND Annie

ABSENT EXCUSE: BORDEL Yves (sans pouvoir donné)

SECRETAIRE DE SEANCE : P. LIATARD

D.2013.034 Approbation du projet de rénovation intérieure de l'église, demande de subvention, lancement du marché

Suite aux différentes réunions de travail, le projet de rénovation intérieure de l'Eglise est présenté. Il consiste en la reprise des murs et plafonds intérieurs de l'Eglise, la remise en peinture ou lasure, la fourniture pour le remplacement de la menuiserie extérieure (fenêtres).

Le montant maximal estimé du projet est chiffré à 34 131 € HT.

Il peut faire l'objet d'une subvention du Conseil Général, à hauteur de 40 % (ou de 25 % + 15 % soit 36.25 %) au titre de la Dotation Territoriale.

Le conseil municipal, considérant la nécessité de préserver les édifices cultuels, après en avoir délibéré :

- approuve le projet de rénovation intérieure de l'Eglise tel qu'il est présenté
- Sollicite une subvention auprès du Conseil Général, au titre de la Dotation Territoriale « Edifices Cultuels »
- Donne son accord pour faire réaliser les travaux le plut tôt possible, sous réserve d'obtention des subventions, la programmation du projet étant inscrite au budget primitif 2013
- Approuve le plan de financement qui sera intégré dans la demande de subvention
- Donne son accord pour lancer une consultation en procédure adaptée

D.2013.035 Projet reprise Garderie

Annie DURAND présente le projet de reprise d'activité Garderie Périscolaire pour la rentrée scolaire de 2013, projet qui avait déjà été présenté lors de dernière réunion de travail avec l'ensemble du conseil municipal. Elle rappelle que ce projet a demandé un travail très lourd en amont, puisque de nombreux éléments sont à prendre en compte. Elle explique le cheminement qui a poussé la commune à se pencher sérieusement sur cette possibilité de reprise et rappelle qu'il était opportun d'agir dès cette année, l'une des employés partant à la retraite, cela évitait de multiplier le nombre d'agents à réintégrer ensuite. De plus, l'association avait manifesté son souhait de ne plus avoir à gérer cette activité, faute de parents bénévoles. Lors de la dernière rentrée scolaire, l'association avait déjà menacé d'arrêter l'activité.

Le conseil municipal, au vu des propositions de la commission de travail, considérant la nécessité de gérer l'activité de la Garderie Périscolaire Municipale dès la rentrée scolaire 2013-2014, après en avoir délibéré, décide :

- De créer une garderie périscolaire à compter de la rentrée scolaire 2013-2014, gérée par la commune de PANOSSAS
- De procéder à la reprise du personnel employé par l'association Garderie des 2 Villages qui cessera son activité à la rentrée scolaire, au 1^{er} septembre (1 agent concerné)
- D'adopter un règlement intérieur
- D'acheter le logiciel nécessaire à la gestion du service
- De valider la proposition de participation financière à transmettre à la commune de VEYSSILIEU, dans le cadre du regroupement pédagogique
- D'ouvrir la garderie le matin et le soir, selon des horaires qui pourront être variables d'une année sur l'autre, en fonction notamment de la fréquentation et du coût du service

- de fixer les conditions financières suivantes :
 Facturation à la demi-heure, coût de l'heure : 2 € 50. Les conditions tarifaires seront révisables annuellement
- proposition à la Mairie de VEYSSILIEU de participer financièrement au coût du service selon une convention et non plus selon des subventions pouvant être « aléatoires »
- d'adopter le règlement intérieur.
- de charger Monsieur le Maire de réaliser toutes les démarches administratives nécessaires
- de charger Annie DURAND d'informer le service compétent au Conseil Général pour l'agrément de la garderie
- dit que les sommes nécessaires devront être prévues au budget communal.

Adoption: 8 voix – Abstention: 1 voix (Marcel MONICHON).

D.2013.036 Acquisition complément logiciel de facturation

Le conseil municipal, suite à la reprise de l'activité garderie, considérant qu'il est nécessaire d'adapter le logiciel actuel de facturation de la société SISTEC, après en avoir délibéré, donne un avis favorable pour l'acquisition du logiciel de facturation multi-services au prix de : 2 212 € 60 et charge Monsieur le Maire de faire le nécessaire et lui donne toute délégation pour conclure le contrat de maintenance lié à cette offre.

VOTE: 8 voix pour – 1 abstention – 1 absent -

D.2013.037 TARIF REPAS CANTINE

La société SCOLAREST, dans le cadre de son marché, informe les collectivités d'une augmentation de 4. 76% sur le prix du repas. Le conseil municipal, considérant cette augmentation, fixe le tarif du repas pour l'année scolaire 2013-2014 à :

- Repas : 4 € 85
- Panier-repas dans le cadre d'un PAI : 2 € 55

D.2013.038 REFONTE PLANNING DU PERSONNEL

Suite au projet de reprise de l'activité garderie périscolaire, aux différents besoins évoqués pour la cantine ou pour les activités scolaires, au coût de remplacement du personnel en congé maladie ainsi qu'aux perturbations de service que cela peut entrainer, et aux doléances des différents intervenants, il est nécessaire de procéder à une réorganisation complète des plannings et des services. Une décision de non renouvellement d'un contrat actuel à durée déterminée a été prise à l'unanimité. Les postes actuels de travail seront modifiés, au niveau des affectations possibles et du nombre d'heures. Le tableau des emplois devra donc être modifié et fera l'objet d'une prochaine délibération.

RYTHMES SCOLAIRES

Une réunion est proposée entre les élus de chaque commune, les délégués parents d'élèves et les institutrices afin de travailler sur les possibilités d'organisation du temps scolaire suite à la réforme. Il conviendra d'éclaircir dans quelles conditions devra être mis en place le soutien scolaire. Il est proposé de demander cette précision auprès de Monsieur FAVRE, Inspecteur. Il est rappelé que l'organisation des rythmes scolaires demande une concertation avec toutes les parties prenantes.

D.2013.039 DEROGATION SCOLAIRE

Pierre PERROT présente deux demandes de dérogation scolaire concernant les enfants : CHAPITEAU Maêl et CHARRAT-BOUTIQUE Manon.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte la scolarisation de ces deux enfants.

D.2013.040 Accord amiable local de la commune de PANOSSAS pour la future composition du conseil de communauté de la CC de l'Isle Crémieu.

Annule et remplace la délibération prise le 11 avril 2013

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que de nouvelles règles de composition des conseils de communauté sont désormais régies par l'article L5211-6-1 du code général des collectivités territoriales. Aussi, Monsieur le maire propose l'accord amiable localement et donc d'accepter la proposition de répartition des sièges au sein du conseil de communauté de la CC de l'Isle Crémieu avec application des strates de population comme suit :

de 0 à 1500 habitants : 1 siège de 1501 à 3000 habitants : 2 sièges de 3001 à 4500 habitants : 3 sièges de 4501 à 6000 habitants : 4 sièges de 6001 à 7500 habitants : 5 sièges

puis répartition des sièges restants (issus de l'application du CGCT et des 25% complémentaire) par ordre décroissant à savoir un siège par commune jusqu'à épuisement des sièges.

La répartition et le nombre de délégués communautaires se feraient comme suit :

Communes	Population municipale en vigueur au 1er janvier 2013, publiée par l'INSEE	Nombre de délégués communautaires
TIGNIEU JAMEYZIEU	6055	6
CREMIEU	3347	4
ST ROMAIN DE JALIONAS	3147	4
FRONTONAS	1931	3
VILLEMOIRIEU	1809	3
CHAMAGNIEU	1487	2
HIERES SUR AMBY	1149	2
CHOZEAU	1040	2
LA BALME LES GROTTES	915	2
ST BAUDILLE DE LA TOUR	744	2
OPTEVOZ	760	2
LEYRIEU	724	2
SOLEYMIEU	702	2
VERTRIEU	660	2
DIZIMIEU	651	2
ANNOISIN CHATELANS	634	2
PANOSSAS	605	1 (*)
SICCIEU	581	1 (*)
MORAS	470	1 (*)
VEYSSILIEU	293	1 (*)
VERNA	230	1 (*)
Totaux	27934	47 délégués communautaires

^(*) pour les communes ayant un seul délégué, possibilité de nommer un suppléant

Monsieur le maire précise que la loi permet pour les communes n'ayant qu'un seul représentant la possibilité de nommer un suppléant (contrairement aux autres communes où les suppléants disparaissent).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de PANOSSAS approuve l'ensemble de ces propositions et charge Monsieur le maire de transmettre cette délibération à Monsieur le président de la CC de l'Isle Crémieu.

D.2013.041 Acquisitions parcelles dans ENS de Marsa

Madame CHAPIT a adressé un courrier à la commune pour faire part de son souhait de vendre des parcelles situées dans le périmètre de préemption de l'Espace Naturel Sensible de Marsa.

Après délibération, le Conseil municipal :

- ✓ Sollicite une subvention du Conseil général pour l'achat des parcelles situées dans la périmètre de préemption sur l'espace naturel sensible de l'Etang de Marsa et ses pelouses sèches, propriété de la famille CHAPIT-GRANGE, et estimées à 0 € 45 le mètre carré
- ✓ Autorise le Maire à solliciter les services du notaire SCP OUZILOU-REYMONET et PERBOST domiciliés à Crémieu et à passer les ventes des propriétés situées dans le périmètre de préemption
- ✓ Charge M. le Maire de transmettre au Conseil général l'ensemble des pièces nécessaires à l'instruction du dossier (promesse de vente, frais notariés) au fur et à mesure des ventes

Charge M. le Maire d'effectuer toutes les démarches administratives nécessaires.

D.2013.042 Transfert de crédits

Suite à la décision d'acquisition des parcelles dans l'ENS de Marsa, de la nécessité de réajuster quelques postes de dépenses et de recettes, Monsieur le Maire propose de voter une décision modificative. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le transfert des sommes suivantes :

BUDGET		Investissement	Investissement
COMMUNAL		dépenses	recettes
1641	Rembours capital	4000	
2158-14	Acquisition de matériel	2000	
2111-33	Acquisition ens marsa	5000	
1323.12	Subventions bâti		3000
1323-33	Subventions ens		4750
020	Dépenses imprévues	- 3250	
	TOTAL	7750	7750
BUDGET			
ASSAINISSEMENT			
1641	Rembours capital	500	
020	Dépenses imprévues	- 500	
		0	0

D.2013.043 Acquisition matériel sonore pour véhicule

Annie DURAND rappelle que dans le cadre du plan de prévention des risques, il conviendrait d'acheter un matériel sonore pour le véhicule pouvant permettre de donner l'alerte en cas de problème.

Le conseil municipal donne son accord pour acquérir un matériel de diffusion embarquée (ampli, microphone, 2 haut-parleurs) au prix de 502 euros auprès de la société STOP MUSIQUE.

D.2013.044 JOURNEE DE L'ENVIRONNEMENT

Le SMND a sollicité les communes pour savoir si elles souhaitaient organiser une journée de l'environnement le samedi 05 avril 2014. Le conseil municipal, considérant que les écoles ne peuvent plus participer à cette journée, et au vu de la date fixée, ne souhaite pas organiser cette journée.

SITUATION DES TRAVAUX

Rénovation des lavoirs dans le cadre de la valorisation du Petit Patrimoine

Il est rappelé que des subventions ont été attribuées par le Conseil Général et le Conseil Régional, dans le cadre de la valorisation du petit patrimoine concernant :

- -la rénovation de la fontaine sur la D18
- la rénovation du lavoir du Fangeat
- la remise en état de la source de Charmoncelles
- la réfection du lavoir de Coutieu

Il conviendra de lancer une consultation et d'engager les travaux rapidement afin de ne pas perdre le bénéfice des subventions. Il est rappelé de demander un deuxième devis.

Sanitaires école primaire

Monsieur PERROT informe que l'architecte doit faire parvenir un dossier chiffré pour la fin du mois. La demande de subvention et la déclaration de travaux pourront être déposées durant l'été, la prochaine conférence territoriale devant avoir lieu vers la mi-septembre. Le conseil général étudie les demandes, mais l'octroi réel des subventions ne se fera qu'en 2014. Un taux de 40 % est à escompter. Il faudra voir si la collectivité peut obtenir une autorisation de commencement anticipé des travaux.

Voirie Fuziers

L'appel d'offres va être lancé. Le cabinet d'ingénierie prévoit le planning d'intervention aux alentours des vacances de La Toussaint avec un léger débord sur la période scolaire, auquel cas, il faudra penser à avertir les transports scolaires.

AMO (cabinet chargé d'étudier le projet construction ou de réaménagement local technique, Mairie, salle pour associations)

Quelques élus n'ont pas répondu à l'enquête permettant au cabinet de faire une synthèse de l'ensemble des besoins. Les réponses déjà parvenues en Mairie seront transférées au cabinet.

Radar pédagogiques

Ils ont été achetés. Il faut étudier les conditions d'emplacement. Pierre PERROT se charge de prendre contact avec l'entreprise chargée de la maintenance du réseau public électrique.

QUESTIONS DIVERSES

Fouilles archéologiques

Le chantier se termine fin juin pour cette année. Plusieurs visites du site seront prévues à la fin du mois de juin.

Etang de Marsa et pressoir

Marcel MONICHON signale des problèmes de grilles sur le site de l'étang de Marsa.

- La grille de l'alimentation en eau du pressoir a été arrachée et se retrouve au fond de l'étang. Elle doit être repêchée et réinstallée.
- La grille de protection de la chambre du déversoir « ouest » n'est toujours pas installée et le danger pourrait être réel en cas de chute.

En conséquence, afin de pallier à ces différents problèmes, Pierre PERROT signale qu'il conviendra de faire appel à un maçon.

Plainte voisinage

Un riverain se plaint des odeurs des conteneurs poubelles situés au carrefour du Girerd et signale qu'il s'agit d'une plainte générale. Les délégués concernés se renseigneront pour vérifier ce qu'il en est et voir si une solution technique peut être apportée (fermeture, accès éboueurs?). Une vigilance particulière sera apportée quant à la périodicité du nettoyage, qui sera peut être augmentée durant la période de l'été.

Retraite Marie-Paule BRIZIN

L'employée de la garderie part à la retraite le 05 juillet. L'association avait omis d'inviter la municipalité au pot de départ. Il est cependant proposé d'offrir un cadeau de départ au vu du service rendu aux parents depuis environ 14 ans. Le conseil municipal donne son accord pour offrir une plante et/ou un bon cadeau à Marie-Paule BRIZIN et charge Véronique LINO et Annie DURAND de faire le nécessaire.

Pour info, date prévisionnelle prochaine réunion de conseil :

Mardi 09 juillet 2013, à 18 h 00 (date à confirmer en fonction de l'évolution des dossiers) Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée.